

IMPORTANT

- ➤ AVANT DE DÉPOSER VOTRE DEMANDE DE PERMIS, ASSUREZ-VOUS D'AVOIR TOUS LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES, TELS QUE LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS DÛMENT REMPLI ET LE CERTIFICAT DE LOCALISATION INDIQUANT L'EMPLACEMENT DE TOUT NOUVEAU BÂTIMENT ET/OU CONSTRUCTION ACCESSOIRE. UN PLAN D'IMPLANTATION PRÉPARÉ PAR UN ARPENTEUR-GÉOMÈTRE EST EXIGÉ LORSQU'IL S'AGIT D'UNE CONSTRUCTION NEUVE.
- ➤ UNE DEMANDE DE PERMIS INCOMPLÈTE (FORMULAIRE INCOMPLET, DOCUMENTS NON JOINTS À LA DEMANDE) SERA MISE EN ATTENTE ET NE SERA PAS TRAITÉE TANT QUE NOUS N'AURONS PAS REÇU TOUTES LES INFORMATIONS ET/OU DOCUMENTS EXIGÉS, CE QUI ENTRAÎNERA DES DÉLAIS SUPPLÉMENTAIRES POUR L'OBTENTION DE VOTRE PERMIS.
- ▶ POUR VOTRE INFORMATION, LE FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ DISPOSE D'UN DÉLAI DE 30 JOURS POUR DÉLIVRER LE CERTIFICAT D'AUTORISATION OU LE PERMIS. IL EST INTERDIT DE COMMENCER DES TRAVAUX AVANT QU'UN CERTIFICAT OU UN PERMIS SOIT DÉLIVRÉ.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!